

Politique migratoire : Ce qui a été réalisé depuis 2013

Aujourd'hui, la question migratoire est au centre de tous les débats et dans toutes les sociétés, quel que soit leur niveau de développement. Suite à la publication du rapport du CNDH il y a trois ans, le Maroc s'est engagé dans un processus de mise en place d'une nouvelle politique migratoire conformément aux instructions royales et aux engagements internationaux du Royaume. Cette politique a été construite avec une approche humaniste des principes universels des droits de l'homme. Par ailleurs, la conjoncture mondiale conflictuelle a entraîné un mouvement migratoire sans précédent. De nombreuses raisons contribuent à ce flux, notamment la situation sociale, politique ou économique dans les pays d'origine, qui poussent les personnes en quête d'un projet de vie dans un autre pays ou en recherche de nouvelles opportunités, à franchir le pas. Nous vivons dans un monde caractérisé par la libre-circulation des biens et des personnes, de plus en plus interconnecté, avec plus de 232 millions de personnes qui résident aujourd'hui en dehors de leurs pays de naissance. L'Organisation internationale du travail (OIT) a déclaré «*que la mobilité du travail est un facteur essentiel du processus de mondialisation dans lequel nous sommes immergés et a un impact direct sur l'économie mondiale*».

Un phénomène qui a incité de nombreux pays à se pencher sérieusement sur ce fléau. Notre pays a été l'un des pionniers dans la région à établir une stratégie migratoire, étant directement touché par ces bouleversements. Ainsi, et comme chaque année, le monde entier célèbre le 18 décembre la Journée

La redéfinition de l'identité migratoire du Maroc et la gestion des flux migratoires sont en accord avec la stratégie du pays, et avec les accords signés par les instances internationales. Le programme de la 2^e édition de la Semaine des Migrants vise le lancement de plusieurs activités et actions diversifiées.



internationale des migrants. Une occasion pour dresser un bilan de la situation des migrants, tout en levant certains tabous et interrogations. C'est dans ce cadre que le ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration organise la 2^e édition de la Semaine des migrants au Maroc du 14 au 20 décembre, qui vise le lancement de plusieurs activités et actions diversifiées en faveur des migrants et réfugiés en collaboration avec ses différents partenaires nationaux et internationaux. La semaine des migrants prévoit une palette d'activités éducatives, culturelles, économiques, scientifiques, sportives, sociales et humanitaires, auxquelles

LA 2^E ÉDITION DE LA
SEMAINE DES MIGRANTS
AU MAROC DU 14 AU 20
DÉCEMBRE, VISE
LE LANCEMENT
DE PLUSIEURS ACTIVITÉS
ET ACTIONS DIVERSIFIÉES
EN FAVEUR DES MIGRANTS
ET REFUGIÉS

prendront part des migrants et des représentants de la société civile.

Plusieurs conférences auront lieu, dans le cadre d'un séminaire sous le thème «*Rôle de la culture dans l' rapprochement entre les peuples*» à Dcheira, ou encore une table ronde sur les droits des migrants au Maroc à Oujda, un forum d'immigration et de la Jeunesse à Agadir. Auront lieu aussi des conférences sur «*La santé des migrants : un important levier d'intégration multi-sectorielle au Maroc*», ou «*quels enjeux pour l'intégration des immigrés au Maroc*» à Tétouan, une table ronde sur l'intégration économique des migrants à Casablanca, projection d'un film suivi d'un débat sur l'immigration à Tétouan...

La programmation sportive quant à elle comprend la deuxième édition du match de gala entre des migrants et des artistes marocains qui aura lieu à Marrakech, ainsi que des tournois de mini-foot d'équipes maroco-africaines un peu partout dans le Royaume : Nador, Tétouan, Berkane, Fès, Oujda, Lâayoune...

Concernant le volet humanitaire en faveur des migrants, Fès a prévu une campagne sanitaire au profit des migrants ainsi que l'ouverture du centre de services journaliers. Des campagnes sanitaires sont également prévues à Tiznit, Lâayoune, Casablanca ou Nador.

Pour ce qui est des programmes culturels, plusieurs événements au profit des Marocains et migrants ainsi que des ateliers pour enfants sont prévus, notamment la 3^e édition des journées afro-marocaines : «*Compétition cuisine africaine*» à Fès, ou une autre compétition de la cuisine afro-marocaine à Rabat, une pièce théâtrale sénégalaise à Berkane, un Festival Maroc, cœur d'Afrique et la nuit des stars est prévue à Rabat. Seront également organisés une exposition artistique autour de la migration, une exposition artisanale africaine, des journées «*Cinéma africain*», des soirées et festivals musicaux, sans oublier des défilés de mode africaine et afro-marocaine, et autres ateliers de danse africaine. La cérémonie de remise de diplômes de formation professionnelle aux migrants à Fès est prévue comme faisant partie des programmes d'insertion économique en faveur des migrants, d'autres activités seront animées dans ce sens, à titre d'exemple les portes ouvertes organisées par certaines agences de l'ANAPEC et l'OFPPPT ■

KAOUTAR GUENNOUNI



Deuxième phase de régularisation des sans-papiers au Maroc

Les différentes opérations de régularisation qui ont été menées ces trois dernières années se sont soldées par l'octroi de cartes de séjour pour 23 096 personnes, soit 83% des demandes, 27 649 demandes ayant été présentées au total. En 2015, 35 484 tentatives de départs clandestins ont été interceptées et 95 réseaux de traite de migrants ou de traite de personnes ont été démantelés.

La deuxième phase de régularisation des personnes en situation irrégulière a été lancée le 12 décembre par la commission nationale chargée de la régularisation et l'intégration des migrants au Maroc. En effet, S.M. Mohammed VI a donné ses instructions pour le lancement immédiat de cette opération, tel que cela était déjà prévu pour fin 2016, vu les enjeux de la question migratoire, au centre de tous les débats aujourd'hui. D'un pays d'émigration, le Maroc s'est vu devenir un pays de transit puis d'installation, qui a vu alors affluer un nombre de plus en plus conséquent de migrants de différentes nationalités. De ce fait, une redéfinition de son identité migratoire a été nécessaire guidée en cela par la refonte radicale de sa gestion des questions migratoires, notamment à travers la Stratégie nationale d'immigration et d'asile. L'opération de régularisation donne corps à cette stratégie et constitue un tournant majeur dans la région en matière de gestion des affaires migratoires. Cette approche est en phase avec ses forts liens avec les pays frères, avec le processus de modernisation de l'administration marocaine, mais également, ses engagements internationaux en matière de la protection des droits des réfugiés et des immigrants.



Rappelons que l'Etat a lancé sa politique d'immigration et d'asile en 2013. En effet, l'ambition du Royaume est de pouvoir insérer les migrants convenablement dans la société sur tous les plans : éducation, qualification, emploi... Par ailleurs, il s'est également engagé à assurer à ces étrangers résidant au Maroc les soins de santé, la formation et le logement

conformément à l'article 30 de la Constitution qui stipule que «les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi. Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité».

Quelques chiffres correspondant aux régularisations ayant eu lieu au Royaume :

Lors de la première phase, la région de Rabat-Salé-Kénitra avait reçu le plus grand nombre de dossiers avec 7 853 personnes régularisées (34%), suivie du Grand Casablanca avec 5 774 (25%) de l'Oriental avec 2 310 (10%) et de Fès-Meknès avec 2 310 (10%). Trois ans après le lancement de la nouvelle politique migratoire, l'opération s'est soldée par l'octroi de cartes de séjour pour 23 096 personnes, soit 83% des demandes, 27 649 demandes ayant été déposées au total auprès des commissions régionales. Plus de

23% de ces migrants sont des Syriens, 21 % des Sénégalais, 11% des Congolais, 9% d'Ivoiriens et 9% de Camerounais. Les refus de demande de régularisation ont concerné une minorité et sont motivés notamment par l'incapacité du migrant de fournir des informations précises sur son identité ou pays d'origine. D'ailleurs, cette commission a pour obligation de livrer la déclaration de leur avis dans un délai maximal de 2 mois, à compter de la date de dépôt de dossier avec justification en cas de refus et un recours possible disponible.

Dans le même sillage, le ministère a lancé en 2002 une stratégie visant le contrôle des frontières, le démantèlement des réseaux de trafic des êtres humains et l'avortement des tentatives de départ clandestins. Avec un budget de plus de 2 milliards de dirhams investi en 2015, il a engagé un programme de renforcement des capacités humaines et matérielles pour accentuer la surveillance des

LES ÉTRANGERS JOUISSENT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES RECONNUES AUX CITOYENNES ET CITOYENS MAROCAINS, CONFORMÉMENT À LA LOI

frontières avec notamment le recours à des dispositifs technologiques pour limiter les flux migratoires et réguliers : installation d'outils de reconnaissance faciale, implantation de caméras de haute technologie le long des frontières, matériels de détection de documents falsifiés. Des mesures opérationnelles de gestion des flux migratoires aux frontières ont été prises en accord avec l'évolution des politiques migratoires à l'échelle européenne et inter-

nationale. A titre d'exemple, on parle du renforcement de la surveillance et du contrôle de l'ensemble des zones frontalières, ou encore l'organisation de certaines opérations au niveau des forêts se trouvant aux alentours des villes de Sebta et Mellilia afin d'assister les migrants victimes des réseaux de migration illégale, sans oublier la surveillance maritime par les éléments de la Gendarmerie royale et de la Marine royale en coordination avec la Garde civile espagnole, ainsi que le déploiement des forces de l'ordre sur l'ensemble des postes frontaliers (plus de 13 000 éléments uniquement pour le littoral méditerranéen). Ces mesures interviennent parallèlement au renforcement de la collaboration avec les pays de départ et de transit des immigrants irréguliers. En 2015, 35 484 tentatives de départs clandestins ont été interceptées et 95 réseaux de traite de migrants ou de traite de personnes ont été démantelés ■

K.G.